



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

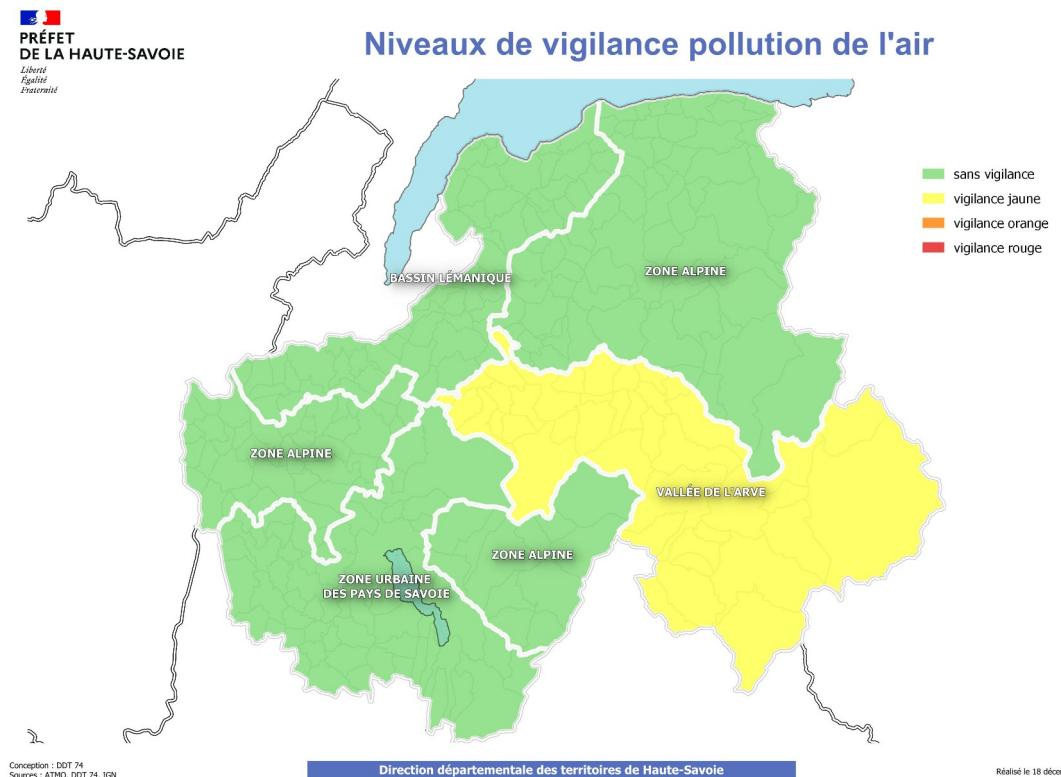
Annecy, le dimanche 28 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qualité de l'air

Demain, lundi 29 décembre 2025, un épisode de pollution atmosphérique de type « combustion» affectera la vallée de l'Arve qui regroupe les collectivités suivantes (bassin en jaune sur la cartographie ci-dessous) :

- Communauté de Communes du Pays Rochois
- Communauté de Communes Faugigny-Glières
- Communauté de Communes Cluses-Arve et Montagnes
- Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc
- Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
- Commune de Châtillon sur Cluses



Préfecture de la Haute-Savoie - Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex - 04.50.33.60.00
www.haute-savoie.gouv.fr | [X](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)

Épisode type combustion : seuil d'information (vigilance jaune).

Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire supplémentaire n'est en vigueur, cependant, les mesures spécifiques au plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve continuent de s'appliquer :

- Interdiction d'utilisation des appareils de chauffage au bois d'appoint peu performants lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h pendant la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars (arrêté préfectoral du 22 novembre 2012)
- Interdiction des feux d'artifice lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)

En ce qui concerne les autres bassins d'air du département :

Zone urbaine des pays de Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique à venir (vigilance verte)

Bassin lémanique

Aucun épisode de pollution atmosphérique à venir (vigilance verte)

Zone alpine Haute-Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique à venir (vigilance verte)

L'intégralité des mesures réglementaires est consultable sur www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Air.